

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25382818

Déposé
24-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0534681816

Nom(en entier) : **ARMIN ROBOTICS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chaussée de Nivelles 167
: 7181 Seneffe**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE

D'un acte avenü le 24/12/2025 Par devant Nous, Maître Pol DECRUYENAERE, Notaire à la résidence de BINCHE, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **ARMIN ROBOTICS** », ayant son siège social à 7181 Arquennes, Chaussée de Nivelles 167.

Ayant pour Numéro d'Entreprise 0534.681.816.

Qui, a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'exercice social.

L'assemblée décide de modifier la date de l'exercice social qui commercera dorénavant le premier juillet de chaque année et se clôturera le trente juin de chaque année.

L'article 20 des statuts est donc modifié comme suit : *"L'exercice social commence le premier juillet et se clôture le trente juin de chaque année."*

A titre transitoire, l'assemblée décide que l'exercice ayant débuté le premier janvier deux mil vingt cinq se clôturera le trente juin deux mil vingt six.

DEUXIEME RESOLUTION – Modification de la date de l'assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de novembre à 19 heures

Le premier alinéa de l'article 11 des statuts est donc modifié comme suit :

« L'assemblée générale annuelle se réunit le **dernier vendredi du novembre de mai à 19 heures**. S'il s'agit d'un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant (autre qu'un samedi). »

Pour extrait analytique conforme**Dressé le 24/12/2025****Pol DECRUYENAERE, Notaire**

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").